



Le 4 mai 2011

COMPTE RENDU DE CHANTIER : du mercredi 4 mai 2011
Copropriété « L'AGNOLIN » à PRAPOUTEL

| | | |
|-------------------------------------------------------|------------------|--------------------|
| Cabinet GRAILLAT représentée par Mme. GRAILLAT | ☎ 04 79 69 38 69 | fax 04 79 69 36 36 |
|-------------------------------------------------------|------------------|--------------------|

| | | |
|----------------------------------|------------------|--------------------|
| Entreprise MIEGE M.Coassy | ☎ 06 30 39 33 21 | fax 04 79 72 78 70 |
|----------------------------------|------------------|--------------------|

| | | |
|-------------------------|------------------|--------------------|
| Entreprise T D I | ☎ 04 76 62 37 85 | fax 04 76 62 37 89 |
|-------------------------|------------------|--------------------|

Planning général : Démarrage semaine 17 : Façade pistes

Entreprise MIEGE

montage de l'échafaudage sur l'ensemble de la façade réalisé à 90 %. Finir au plus vite. Evacuer le matériel restant.

démarrage du chantier du côté droit de l'immeuble (Cottepens) par la phase décapage des voiles béton et des murs de façades.

Etat des lieux ce jour de l'ensemble des garde-corps (structure aluminium et remplissage plexiglass). Tous les garde-corps présentent des rayures au niveau des lisses, tous les panneaux de remplissage sont rayés ou tachés ou étoilés. Seul un élément remplacé récemment est en bon état.

Certains balcons sont carrelés, les carrelages sont souvent cassés, rayés ou décollés. Un tableau récapitulatif, par étage, sera établi à la fin du montage de l'échafaudage.

Entreprise T D I

Venir à la prochaine réunion pour mise au point. Démarrage rapide du chantier.

COPROPRIÉTAIRES – SYNDIC

Seuls les 2 sols des balcons du 1^{er} étage situés au dessus du porche sont à prévoir en étanchéité, car des passages d'eau sont visibles au droit de fissures existantes.

Le sol du balcon côté gauche est en bon état. Le sol du balcon côté droit présente de nombreux carreaux cassés et fissures. Prévenir les copropriétaires concernés pour accord avant dépose des sols. La remise en place du carrelage est à la charge des occupants.

Prochaine réunion : mercredi 11 mai à 9 H 00